

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00600

**AVENANT AU PROGRAMME D'ACTION ET DE PREVENTION DES
INONDATIONS (PAPI) GIER**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 63

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221215-D20220060010

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

AVENANT AU PROGRAMME D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) GIER

Par délibération du 7 juillet 2016, Saint-Etienne Métropole a validé le dépôt de la candidature du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Gier, porté par Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien dans le cadre d'une Entente et prévoyant l'inscription d'actions pour un montant de 38,62 M€ dont 20,2 M€ en maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole.

La labellisation du PAPI a été obtenue lors de la Commission Mixte Inondation de mars 2017, pour la période 2017-2022.

Par délibération du 4 juillet 2019, Saint-Etienne Métropole a validé l'avenant n°1 qui portait sur la prise en compte de la refonte du système de prévision et d'alerte aux crues (SAPHYRAS) portant ainsi le montant global à 38,978 M€ dont 20,565 M€ sous maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole.

Par délibération du 17 décembre 2020, Saint-Etienne Métropole a validé, suite à un bilan intermédiaire, l'avenant n°2 pour modifier certaines actions, en intégrer de nouvelles actions et réaffecter en maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole la mise au gabarit de deux ponts initialement portés par le Département de la Loire (ponts RD106 sur le Gier à La Grand-Croix et RD 288 sur le Janon à Saint-Chamond), suite au transfert de la voirie départementale.

Aujourd'hui, compte tenu du fait que des travaux d'aménagement du Gier connexes aux travaux déjà réalisés, initialement prévus à la PPI, peuvent entrer en phase opérationnelle rapidement, et qu'ils peuvent être intégrés au PAPI en cours, il est proposé un avenant n°3 pour modifier le programme d'actions PAPI 2017-2022.

L'avenant proposé permet, également, de prolonger le PAPI de deux ans pour finaliser les actions prévues initialement et d'intégrer les études de préparation du prochain PAPI Gier pour un montant de 450 000 € HT.

Parallèlement les aides de l'Etat initialement prévues à hauteur de 20,2 M€ dont 10,11 M € pour Saint-Etienne Métropole, comme indiqué dans la première délibération, pourraient s'élever à 22,083 M€ dont 15,6725 M € pour Saint-Etienne Métropole dans le cadre du PAPI 2017-2022 prolongé jusque fin 2024.

Les modalités d'un prochain PAPI en 2025 n'étant pas arrêtées à ce jour et au vu des incertitudes quant à ces financements futurs, la sécurisation de cette recette semble à privilégier en intégrant ces actions au PAPI actuel.

Au final, le montant global du PAPI Gier passerait de 38,950 M€ HT à 39,687 M € HT et la part des actions sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole augmenterait de 21,465 M € à 31,345 M € HT avec un taux de subvention de l'Etat à 50 %.

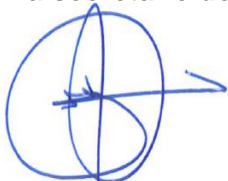
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°3 pour modifier le programme d'actions PAPI 2017-2022,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°3 à la convention Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Gier.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

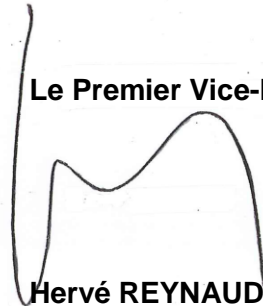
Pour extrait,

La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD